

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 24 janvier à 18 H 30, le Bureau Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à l'Hôtel d'entreprises à Ailly-sur-Noye, sous la présidence de Monsieur DOVERGNE Alain

**Membres
du Bureau Communautaire**

Titulaires : 29
Membres présents : 16

Date de la convocation
18 janvier 2022

● Etaient présents les Vice-Présidents et Conseillers Communautaires Délégués :

Mesdames BERTOUX Julia, PREVOST Anne-Marie, DOUAY Sonia, DAMAY Lydie
Messieurs DOVERGNE Alain, SURHOMME Alain, LAMOTTE Dominique, DURAND Pierre, MOURIER Francis,
VAN DE VELDE Michel

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Messieurs LEROY Jean-Maurice, DELANAUD Stéphane, LESCUREUX André, CAPELLE Hubert, VAN
OOTEHEM J. Michel, VERONT Fabrice

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames RAMON Marie-Gabrielle, PATRICE-BOURDELLE Christine, RIHET Anne, PERONNET Fabienne,
Messieurs WABLE Vincent, BOUCHER Michel, CHANTRELLE Brice, HOLLINGUE Rémy, TOURNIQUET Gautier,
DUTILLEUX Olivier, MAROTTE Philippe, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger

OBJET : MAPA - CREATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES A LE QUESNEL
Tranches : 4, 5 et 6

Rapport de Monsieur Francis MOURIER, Vice-Président Eau et Assainissement

Après le recrutement du maître d'œuvre, la création du réseau d'assainissement – Tranches 4, 5 et 6 – sur la commune de Le Quesnel nécessite la mise en œuvre d'un marché public en procédure adaptée « MAPA » pour déterminer l'entreprise qui réalisera les travaux.

Une consultation a été lancée le 18/11/2021 sur le site <http://marchespublics596280.fr>.

Aucune publicité dans un journal d'annonces légales ou BOAMP n'a été effectuée, entraînant l'irrégularité de la procédure de passation de ce marché public.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Décide de déclarer sans suite la procédure de passation du marché public intitulée « CREATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES A LE QUESNEL T.4,5,6 » et lancée le 18/11/2021,
- Convient du lancement d'une nouvelle procédure pour la création des tranches 4,5 et 6 sur la commune de Le Quesnel.
- Autorise le Président et le Vice-Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré, le 24 JANVIER 2022
à Ailly sur Noye

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le.....

Affiché le

Le Président,

Alain DOVERGNE
